



PROCÈS-VERBAL N°30

| | |
|----------------------|---|
| Réunion du : | 28 avril 2025 |
| Présidence : | Julie BLOT |
| Présents : | Alain CHARRANCE – Sylvain DENIS – Fabrice FOUBERT – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Céline PLANCHET |
| Assiste(nt) : | Kévin GAUTHIER - Lucie GUILLARD – Arnaud VAUCELLE |
| Absent(s) : | Wahib ALIMI – Jean Noel PICOT |

Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats Régionaux Seniors Futsal

➔ Match n°28594714 Régional 2 Futsal - St Herblain Pepite 1 (580726) - Angers Lcdf 1 (549783) du 09.05.2025

La Commission prend note de la demande de report du club ANGERS LCDF, pour son match de la 18^{ème} journée programmé le vendredi 9 mai 2025, ainsi que de l'accord du club de ST HERBLAIN PEPITE.

La Commission constate que l'équipe Angers LCDF 1 est qualifiée pour la finale de la Coupe de l'Anjou Futsal se tenant le jeudi 8 mai 2025.

La Commission rappelle que la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite, le même jour ou au cours de deux jours consécutifs.

En conséquence et conformément à l'article 15.4, la Commission, décide de reporter la rencontre au vendredi 16.05.2025 à 20h30.

3. Coupe Pays de la Loire Senior Futsal

➔ Tirage 5^{ème} tour - 1/2 Finales

La Commission homologue le résultat des rencontres des 5^{ème} tour- ½ Finales qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

➔ Tirage 6^{ème} tour – Finale

La commission félicite les clubs de Mamers Sa 1 et Ile D Elle Chaillé V 1 pour leur qualification.

Elle précise aux clubs que la Finale Coupe Pays de la Loire Futsal se déroulera le samedi 17 mai 2025 au LOROUX-BOTTEREAU.

4. Finales

➔ Organisation

La Commission acte l'organisation de la journée des Finales, qui aura lieu le samedi 17 mai sur les installations du club de LE LOROUX-BOTTEREAU. L'ordonnancement sera le suivant :

- Finale du Championnat U15 Futsal :
 - Clubs à définir en fonction des résultats
 - Se jouera à 14h00 dans le Gymnase Du Zéphir - Le Ponant au LE LOROUX-BOTTEREAU
- Finale du Championnat U18 Futsal :
 - Clubs à définir en fonction des résultats
 - Se jouera à 16h00 dans le Gymnase Du Zéphir - Le Ponant au LE LOROUX-BOTTEREAU
- Finale de la Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal :
 - Mamers Sa 1 - Ile D Elle Chaillé V 1
 - Se jouera à 18h dans le Gymnase Du Zéphir - Le Ponant au LE LOROUX-BOTTEREAU

La Commission procédera à la convocation des équipes finalistes à l'issue du championnat

La Commission remercie par avance le club ainsi que la Mairie de LE LOROUX-BOTTEREAU pour leur accueil.

La Commission rappelle aux clubs qualifiés pour les Finales, que les fumigènes et engins pyrotechniques sont formellement interdits, et demande aux délégués de ces rencontres de faire respecter le règlement.

5. Matchs reportés

Match n°28593664 Régional 1 Futsal - Ile D Elle Chaillé V 1 (506956) - Nantes Anf Futsal 2 (554447) du 26.04.2025

La Commission, en application de l'a.18 du règlement et au regard du calendrier de la Coupe Pays De La Loire Seniors Futsal, décide de reporter la rencontre en rubrique, et de la fixer au 06.05.2025 à 21h.

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

| Niveau de compétition | N° de match | Match | Date initiale | Date fixée |
|-----------------------|-------------|--|---------------|------------|
| R1 | 28593627 | Ile D Elle Chaillé V 1 (506956) - Nantes Anf Futsal 2 (554447) | 26.04.2025 | 06.05.2025 |
| R2 | 28594714 | St Herblain Pepite 1 (580726) - Angers Lcdf 1 (549783) | 09.05.2025 | 16.05.2025 |

6. Barrages

➔ Organisation

La Commission rappelle que, conformément à l'annexe 4 du Règlement des Championnat Régional 2 Futsal, la Phase de Barrage est composée de 6 équipes : 3 rencontres sont organisées par match unique sur terrain neutre, lesquelles donnant 3 vainqueurs qualifiés pour participer au Championnat Régional 2 de la saison suivante, selon les modalités définies ci-après.

Les 6 équipes concernées par la Phase de Barrage au Championnat Régional 2 Futsal sont les suivantes :

- 5 équipes issues des 5 Districts, désignées par leur District, ayant obtenu le meilleur classement dans le Championnat du plus haut niveau de leur District à l'issue de la saison en cours
- 1 équipe supplémentaire pour le District bénéficiaire d'une seconde place de barragiste, désigné en début de saison par le Comité de Direction de la Ligue en application des dispositions du Règlement de l'épreuve, à savoir :
 - o District de la Mayenne (PV du CODIR n°08 du 19.10.2024)

Les rencontres seront donc les suivantes :

- Match n°01 : District 53 (2^{ème} barragiste) / District 53 (1^{er} barragiste)
- Match n°02 : District 85 / District 49
- Match n°03 : District 72 / District 44

7. Divers

➔ Date de clôture des engagements

Championnats :

- R1-R2 :
 - o Début des engagements : 20 juin
 - o Fin des engagements : 30 juin
- R1 Féminine :
 - o Début des engagements (sur candidature) : 20 juin
 - o Fin des engagements : 15 juillet

- Jeunes :
 - o Début des engagements (sur candidature) : 20 juin
 - o Fin des engagements : 15 juillet

Coupes :

- Coupe Nationale Futsal :
 - o Début des engagements : 30 avril
 - o Fin des engagements : 29 septembre

- Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal :
 - o Début des engagements : 1^{er} juillet
 - o Fin des engagements : 15 août

➡ **Organisation R1 Féminin Futsal :**

Suite aux différents retours des clubs engagés cette saison en Régional 1 Féminin Futsal, la Commission travaille sur une éventuelle modification de formule pour ce Championnat.

A ce titre, une réunion en visioconférence avec les clubs engagés pour la saison 2024/2025 est prévue le 15.05.2025 à 18h30.

8. Calendrier

Prochaine réunion : le 12.05.2025 à Saint Sébastien sur Loire.

La Présidente
Julie BLOT



Le Secrétaire de séance
Lucie GUILLARD

